Vol. XXII. Saint-Boniface, Manitoba, 8 Février 1893. No. 18.



ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - - $1.00
Europe compris le port) - - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

# LE MANITOBA

## JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIE
LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.



# VARIÉTÉS

## MORT D'ALPHONSE MARTIN

Alphonse, cet enfant modèle,
Qui de tous attirait les cœurs,
Brûlant d'une fièvre cruelle,
Gisait sur un lit de douleurs.

Dans la nuit—hélas ! la dernière—
Il parut au pied de son lit,
Le front tout brillant de lumière,
Un ange du ciel qui lui dit :

Ne crains pas ; messager fidèle,
Je viens de la part du Seigneur,
T'effleurer du bout de mon aile
Et mettre un terme à ta douleur.

Le doux parfum de l'innocence,
Semblable à celui de la fleur,
S'est toujours, pendant ton enfance,
Exhalé de ton noble cœur.

Jusqu'à l'éternelle demeure,
Dieu, les anges l'ont vu monter ;
Ils t'en donnent le prix sur l'heure,
Et je viens de te le présenter.

Je viens, enfant, rompre la chaîne,
Qui te fixe en ce triste lieu.
Suis-moi ; volons, âme chrétienne,
Jusqu'au trône de notre Dieu.

ALPHONSE.

Mais que veut dire ce message ?
Puis-je l'écouter sans frémir,
Ange de la mort ? A mon âge,
Puis-je me resoudre à mourir ?

Oh ! faut-il que si jeune encore,
Je sois comme la fleur des champs,
Qui, sitôt qu'elle vient d'éclore,
Se voit briser par les autans ?

Hélas ! faut-il que je succombe,
Au temps où je vois tout fleurir ;
Que sous mes pas s'ouvre la tombe ?
Quoi ! si jeune et déjà mourir !

Porte ailleurs ta faux meurtrière,
O mort ! Vois sous le poids des ans
Ce vieillard courbé vers la terre ;
Il t'offre des cheveux tout blancs.

Frappe, s'il te faut une proie,
Cet autre lassé de souffrir ;
Il verra tes coups avec joie
Il ne demande qu'à mourir.

Me glacer, moi, de ton haleine !
Mais je n'ai pas vu si longtemps
La moisson jaunir dans la plaine ?
Je n'ai pas vu quinze printemps.

L'ANGE.

Cher enfant, regarde le monde
Qui répand partout sous les pas
Les plaisirs dont la coupe immonde
Enivre qui ne les fuit pas.

Heureuse l'âme toujours pure,
Qui, fidèle à l'appel divin,
Ne s'est jamais fait de blessure,
Sur les épines du chemin !

Pour t'arracher à cette fange,
Ton ami fidèle, Jesus,
Désire de toi faire un ange,
Couronnant déjà tes vertus.

ALPHONSE.

Mais de la maison paternelle
Quel ne serait donc point le deuil,
Si, revenant, la mort cruelle
En franchissait cinq fois le seuil ?

Faudra-t-il, qu'au sein des alarmes,
Les miens gémissent de nouveau ?
Et que ma mère de ses larmes
Arrose encore mon tombeau ?

L'ANGE.

Enfant, la sainte Providence
Sait, dans ses décrets éternels,
Adoucir à temps la souffrance
Qu'Elle envoie aux pauvres mortels.

Tes parents gémiront encore,
Pressés sous le poids des douleurs ;
Mais ils verront bientôt l'aurore
Du jour qui doit sécher leurs pleurs.

Bientôt elle viendra cette heure,
Si chère au chrétien désolé.
Il est écrit : "Heureux qui pleure,
Car il se verra consolé."

ALPHONSE.

Ta voix angélique, en mon âme,
Allume le divin amour ;
De plus en plus elle s'enflamme
Et veut voir le sacré séjour.

Quel bel horizon se découvre
Devant mes regards tout ravis !
N'est-ce pas le ciel qui s'entrouvre ?
Ne vois-je pas les saints parvis ?

Quatre anges volent de leur trône,
Le front rayonnant de splendeur ;
Ils ont en main une couronne
Pareille au lys en sa blancheur.

Mes petites sœurs ! !... Ce sont elles.
Je les reconnais dans les cieux.
Oh ! que radieuses et belles
Elles se font voir à mes yeux !

Mais entre le ciel et la terre,
Alphonse ne balance plus ;
Il clôt doucement sa paupière
Et murmure tout bas : "Jésus."

Quittant sa dépouille mortelle,
Son âme, vers d'autres climats,
S'élance comme l'hirondelle,
Qui de l'hiver fuit les frimas.

Vous qui demeurez sur la terre,
Parents, calmez votre douleur ;
Car dans le céleste parterre,
Vous comptez de plus une fleur.

N. P.

## RÉCOMPENSE DU JOURNALISTE

La vertu porte en elle-même sa récompense, mais jamais plus que dans la profession du journalisme.

On demande beaucoup d'un rédacteur et on lui donne très peu en retour, telle est la plainte d'un de nos confrères de Wayback, Georgie.

Quand un enfant vient au monde, dit-il, le médecin est présent et reçoit $10 pour ses services.

Le rédacteur annonce gratis la bonne nouvelle et en est remercié par des jurons parce qu'il s'est trompé quant aux sexe ou la date de la naissance de l'enfant.

Plus tard l'enfant devient homme, le ministre est appelé pour le marier et s'en va avec un billet de $10 pour sa peine.

Le marié va trouver le rédacteur et celui-ci doit rapporter l'évènement en représentant le nouveau couple comme le mieux assorti et le plus respectable du pays. Sa seule récompense est de donner quelques copies extra que les mariés veulent envoyer à leurs amis absents.

Plus tard, l'enfant et l'heureux marié d'autrefois, a vieilli et il meurt.

De nouveau le médecin a été appelé et payé. L'entrepreneur de pompes funèbres vient à son tour et s'en retourne avec une centaine de piastres. Tandis que le pauvre journaliste doit de nouveau sortir sa plume pour compléter le drame en représentant le défunt comme un gentilhomme distingué, rempli des plus hautes qualités et bourré des plus grandes vertus, qui jouit avec les élus des gloires éternelles.

Ce monde-ci est bien drôle, mais tout de même, n'est-ce pas en effet une belle et pure verité que celle-ci ? On peut dire que chaque étape de la vie de l'homme est mentionnée par le journaliste ; et encore, combien n'y en a-t-il pas qui refusent le plus mince encouragement à ce même journal qui veut bien nous prêter sa popularité.

Comprenons donc les avantages innombrables qu'il nous procure, et délions nos bourses en sa faveur. Il nous demande si peu et rend de si nombreux services ! Allons-nous nous en priver pour la bagatelle des deux ou trois écus qu'il réclame, surtout quand on sait qu'il nous rendra au centuple la minime offrande que nous lui donnons aujourd'hui. Soyons généreux, en nous unissant à l'œuvre du journalisme. Souvenons-nous que : "L'union fait la force." Abonnez-vous donc et recommandez à vos amis *Le Manitoba*.

## LE VŒU

C'est un souvenir d'enfance que je vais vous conter, chers lecteurs, souvenir profondément gravé dans ma mémoire, que je ne puis évoquer sans penser à ceux que j'aimais, et qui, depuis longtemps, dorment leur dernier sommeil dans le petit cimetière, auprès de l'église.

J'ai été élevé dans un petit village des bords de la Manche. C'est maintenant une place fort connue, que les Parisiens envahissent chaque année. Alors, ce n'était qu'un hameau : quelques chaumières, l'église, le presbytère et une maison plus grande que les autres, qu'on appelait le château.

Les habitants, tous marins, pêchaient l'été le long des côtes ; l'hiver, ils allaient au Hâvre, à Dieppe, à Fécamp, s'embarquer sur les navires faisant la grande pêche. Ils partaient ensemble, et, la saison terminée, revenaient le même jour, rapportant à leurs femmes le produit de leur rude labeur.

Ah ! c'était jour de fête au village quand rentraient les matelots ! On assistait à la messe comme un dimanche, messe d'action de grâces où le vieux curé remerciait Dieu qui lui rendait tous ses paroissiens ; le soir, on vidait de nombreux pots de cidre, et dans leur langage pittoresque, ces braves gens disaient les aventures de la campagne, les grains, le froid, les fatigues endurées, les dangers de toutes sortes.

L'hiver, quand les hommes étaient loin, toutes les femmes se réunissaient dans une grande salle, sorte de grange encombrée d'avirons, de gaffes d'engins de pêche ; les unes raccomodaient les filets pendus aux murs ; d'autres, accroupies sur des sacs remplis de paille, faisaient de la dentelle ; et l'on parlait des absents. Mais les mauvais jours, quand soufflait du nord-est une brise carabinée ; quand, au lieu du bruit monotone de la vague, on entendait le fracas des grandes lames et les grondements de la mer en fureur, le cliquetis des *bloquets* des dentellières troublaient seul le silence ; on pensait qu'il faisait gros temps au large.

Parmi ces matelots, il y en avait un pour lequel j'avais une affection toute particulière : il avait servi longtemps, et, selon son expression, bourlingué sur toutes les mers ; je me plaisais à lui entendre raconter ses longs voyages,—il m'a bien fait cent fois le récit du tremblement de terre de la Guadeloupe—et puis, tout en courant, il me gréait de si jolis bateaux !

Nous l'appelions le père Philippe, quoiqu'il fut jeune encore. Sa femme Nanette, une vraie Normande, toujours coiffée du légendaire bonnet de coton, avait pour moi des tendresses de mère ; elle m'aimait autant que n'importe lequel de ses huit enfants.

Une année,—c'était en 1856, je crois — l'absence des marins fut plus longue que de coutume ; des grains violents régnaient sur la Manche avec une persistance désespérante. Tous les jours on attendait le retour des pêcheurs, mais les journées se passaient sans qu'on les vit descendre, le chemin qui de la grande route mène au village, le sac pendu à l'épaule, chantant et agitant en l'air leurs bonnets de laine.

Enfin, un dimanche, comme on sortait de la messe, les hommes apparurent en haut du sentier ; mais ils ne chantaient pas. Au moment de courir au-devant d'eux, toutes les femmes s'arrêtèrent ; de loin elles avaient vu qu'il en manquait un. Il y eût là un instant d'émotion poignante ! Laquelle de ces malheureuses allait être veuve ? Elles se regardaient avec stupeur.

Cependant les marins approchaient ; à mesure qu'une femme reconnaissait son mari, elle se précipitait dans ses bras. Seulement Nanette était clouée au sol ; son Philippe n'était pas là.

Dès que le groupe des arrivants fut près d'elle, Nanette interrogea Jean-Louis, un sien cousin, le plus vieux de la bande.

—Où est Philippe ?

—Philippe, répondit Jean-Louis n'était pas embarqué sur le même bateau que nous ; il était à bord de la *Marie-Jeanne*, et quand nous avons quitté Fécamp, elle n'était pas encore rentrée.—Nanette devint blême.

—Dis-moi où est mon homme ; tu le sais... Il a péri, j'en suis sûre.

—Ecoute, Nanette : nous avons essuyé un rude coup de mer par la traverse du cap de la Hogue ; nous naviguions de conserve, et pendant le grain, j'ai vu la *Marie-Jeanne* qui fuyait devant le temps, après la tempête, elle n'était plus là. Il est possible qu'elle ait relâché dans quelque port.

Nanette ne répondit pas ; mais emmenant ses enfants, elle courut s'enfermer chez elle.

Ce fut une triste journée que celle-là, et l'on ne fêta pas le retour des matelots.

Deux jours après le maire recevait une lettre de Fécamp annonçant que la *Marie-Jeanne* avait péri corps et biens : une goélette avait trouvé au large un tableau d'arrière sur lequel était gravé son nom.

Il fallut annoncer à la pauvre femme qu'elle était veuve, aux enfants qu'ils n'avaient plus de père. Le vieux curé se chargea de cette mission. Nanette écouta silencieuse sans proférer une plainte, sans verser une larme. Sa triste tâche accomplie, le prêtre sortit : Nanette aussi quitta sa demeure :

—Où allez-vous Nanette ? demanda-t-il.

—La mer a pris mon homme vivant, monsieur le curé, il faut qu'elle me le rende mort ; je vais lui demander le corps de mon Philippe.

Et traversant la lande nue et sablonneuse, couverte de hauts chardons, Nanette gagna la plage. malgré le vent qui soufflait en tempête, malgré les grandes lames furieuses qui déferlaient sur le rivage et venaient se briser à ses pieds, Nanette marchait toutours. De temps en temps, elle s'arrêtait, étendait la main au-dessus de ses yeux, pour s'en faire un abri et du regard fouillait l'horizon.

Tous les jours, dès l'aube, Nanette allait vers la grève, et jusqu'au soir, faisait sa triste faction. Quand on l'interrogeait :

—J'espère mon homme, répondait-elle.

Les jours, les semaines se passaient ; depuis plus d'un mois, Nanette était veuve, et pas une seule fois, elle n'avait manqué sa sombre promenade. Elle abandonnait ses enfants que les voisins étaient obligés de nourrir.

On célébra un service pour le repos de l'âme de Philippe ; elle refusa d'y assister. A Jean-Louis qui essayait de l'arracher du rivage et de l'entraîner à l'église, elle avait répondu :

—Non quand la mer me l'aura rendu ! J'ai fait un vœu. J'ai promis d'aller tous les jours sur la plage, jusqu'à ce que la mer, qui ne garde rien de ce qu'elle prend, ait rejeté son corps. Ce jour-là, je l'ensevelirai, et j'irai porter un cierge à Notre-Dame de la Délivrance.

La pauvre femme était folle !

Deux mois, après le retour des marins, c'était un dimanche pendant la messe, le curé venait de monter en chair, il recommandait l'âme des défunts au prières des fidèles, et ces braves gens, courbés sur leurs bancs, priaient avec ferveur. Soudain, le silence fut troublé par le bruit de la petite porte que l'on ouvrait : je tournai la tête et jetai un grand cri... Je venais de voir l'ombre du père Philippe.

C'était bien lui, amaigri, vieilli, se soutenant à peine. Chacun quitta sa place et entoura le revenant ; il ne pouvait parler, brisé qu'il était par l'émotion et la fatigue. Du regard, il cherchait sa femme, et déjà ses enfants étaient dans ses bras, pleurant de joie, pressant ses jambes, embrassant ses genoux.

Le pauvre père Philippe s'évanouit : on l'emporta au presbytère, pendant que Jean-Louis courait à la plage pour préparer Nanette à la grande joie qui pouvait la tuer.

Je voulais jouir le premier du bonheur de Nanette et j'accompagnai Jean-Louis.

Quelle exquise delicatesse savent à l'occasion déployer ces rudes hommes ! Avec quel tact, quelles précautions, le vieux marin fit comprendre à la pauvre femme, plutôt qu'il ne lui dit, le retour de son mari.

Dès qu'il l'eut rejointe — la course fut longue—il l'interpella doucement :

—Nanette, pourquoi t'obstines-tu à espérer ton mari sur la plage ? Est-ce par là que nous sommes revenus, nous autres ?

—J'ai fait vœu......

—Bien, mais pourquoi ne viens-tu pas à l'église ? Le bon Dieu fait quelquefois des miracles pour ceux qui le prient. Qui sait ? Ton homme n'est peut-être pas mort. S'il doit revenir — et j'ai dans l'idée qu'il reviendra—c'est par la grande côte qu'il faut l'attendre. Allons, Nanette viens à l'église, prie Dieu de te rendre ton Philippe ; il te le rendra...... j'en suis sûr.

—Non, j'ai fait vœu......

—Mais viens donc, te dis-je.... Tu refuses ! et s'il était de retour, s'il n'était pas mort ! Rappelle-toi notre arrivée, il y a deux mois ; comme aujourd'hui, c'était un dimanche, après la messe, à la même henre...... Allons, Nanette, sois brave......

Nanette le regardait haletante. Je me rappelle ses yeux, ils étaient effrayants de fixité. Elle essayait de parler, ses lèvres s'agitaient sans émettre aucun son. J'avais peur.

Enfin, elle fit un effort surhumain et s'écria :

—Mon homme est revenu !

Puis elle tomba sur le sable, et, pour la première fois, elle pleura......

Deux heures après, Philippe, sa femme et leurs enfants étaient réunis.

Voici ce qui s'était passé :

Huit jours avant la tempête pendant laquelle la *Marie-Jeanne* se perdit corps et biens, alors qu'elle passait en vue des côtes d'Irlande, Philippe pris d'une fievre violente, s'était fait débarquer dans le port le plus proche. Il entra à l'hôpital et pendant six semaines fut entre la vie et la mort. Quand il put sortir, il y avait deux mois que son navire était perdu. Il lui fallut quinze jours pour se faire rapatrier, et comme il ne savait pas écrire et qu'il ne pouvait supposer qu'on le crut mort, il ne prévint personne de son retour.

Le lendemain de ce jour mémorable, Nanette partit à pied porter son cierge à Notre-Dame de la Délivrance : elle accomplit son vœu. Depuis lors, le jour anniversaire du retour de Philippe, elle se rendait sur la grève accompagnée de son plus jeune enfant. A l'endroit même où elle avait fait son vœu, elle s'agenouillait et adressait au ciel une prière.

Quand ses enfants furent trop grands pour l'accompagner, elle emmena un de ses petits-fils ; et tant qu'elle put marcher, c'est-à-dire tant qu'elle vécut, elle ne manqua jamais d'accomplir son pèlerinage.

FERNAND-HUE.

## CURIOSITÉS MÉDICALES

On ne sait vraiment où s'arrêteront les chirurgiens depuis que l'application de l'antiseptie leur a apporté une absolue sécurité.

Voici maintenant que ces praticiens font des sutures aux poumons !

En effet, dans la dernière séance de l'Académie de Médecine à Paris, le docteur Guermonprez, de Lille, a donné lecture d'une observation chimique sur un jeune homme de dix-huit ans qui, à la suite d'une pleurésie, fut atteint d'un accident suintaire et un énorme abcès pulmonaire. Après avoir enlevé six côtes jusqu'aux limites de la cavité et largement ouvert la plèvre, il sutura les deux lèvres de la fistule broncho-pleurale sans avivement. La communication des bronches et de la plèvre s'est trouvée interrompue et le malade guérit rapidement.

La guérison se maintient toujours actuellement et quatorze mois se sont écoulés depuis que cette opération si hardie a été faite.

## LE TEMPS DE CHASSE

DIALOGUE ENTRE UN LIÈVRE ET UN LAPIN SAVANT

Le lièvre (tressaillant)—Entendez-vous ce bruit de pas ?...

Le lapin savant, (regardant),—Ne faites pas attention ; c'est un bourgeois : continuez à me lire le journal.

Le lièvre (lisant).— "Informations politiques..." "Les maladresses d'un ministère," (Le bourgeois ajuste.) Ah ! mon Dieu !

Le lapin savant—Qu'avez-vous donc ? Vous voyez bien que le fusil a fait long feu.

Quelques bêtes, (accourant)—Qu'est-ce que c'est ? qu'est-ce qu'il y a ?

Le lapin savant—Rien, rien du tout. Jamais nous n'avons été plus tranquille que cette année.

Un renard — C'est une vérité. Comment cela se fait-il ?

Le lapin savant—Les hommes ont sans doute d'autres chats à fouetter, comme ils disent dans leur style familier.

Le lièvre, (au lapin)—J'admire votre sang-froid !

Le lapin savant—Cela vient de ce que j'ai été longtemps à Paris, au service d'un escamoteur, qui m'emmenait avec lui sur les places publiques.

Le lièvre — Quel était votre emploi ?

Le lapin savant — Je frappais de mes deux pattes de devant sur un tambour qu'il me tendait. J'exécutais plusieurs roulements en l'honneur des personnes qu'il me nommait. Cela m'a rendu très-observateur. J'ai même composé un ouvrage où j'apprends à connaître le caractère et la profession des gens par leur manière de chasser.

Le lièvre—Bah !

Le lapin savant — Vous comprenez qu'un magistrat ne chasse pas comme un militaire, et qu'un artiste ne chasse pas comme un magistrat.

Le lièvre — Comment chasse donc un magistrat ?

Le lapin savant — Avec hauteur, avec irritation même, et comme s'il avait en poche un mandat d'amener. Il semble surpris de ce que le gibier ne se laisse pas prendre au collet.

Le lièvre—Et le militaire ?

Le lapin savant—Le militaire charge comme à la tête d'un régiment. Quant à l'artiste, il pense à autre chose.

Le lièvre—Je vous remercie de vos précieuses leçons.

CHARLES MONSELET.

L'âge qu'on veut avoir gâte celui qu'on a.

CLAUDE VIGNON

Le Manitoba.

Mercredi, 8 Fevrier 1893

## LES QUATORZE PROPOSITIONS DE MGR SATTOLLI

Nous venons de recevoir un supplément de la *North West Review*, en date de ce jour, contenant un travail de Mgr l'Archevêque Taché, exposant en regard l'opinion de Notre Saint Père le Pape Pie IX, de glorieuse mémoire, celles du IIIème concile plénier de Baltimore, et les propositions de Son Excellence Mgr Sattolli, au sujet de la question scolaire aux Etats-Unis.

Nous donnerons une traduction de ce travail à notre prochain numéro et l'on pourra juger par sa lecture, malgré les racontars de la presse, que l'Eglise n'a pas varié sur cette question, pas plus après le Saint Pape Pie IX, qu'avant.

## MANITOBA ET L'EXPOSITION UNIVERSELLE

Tout le monde sait qu'à cette exposition, qui s'ouvre en mai prochain par des fêtes grandioses, l'univers scientifique, littéraire, industriel, agricole sera représenté. Sur un vaste terrain choisi pour la circonstance, chaque pays s'est fait construire un ou plusieurs palais pour exhiber, avec le plus d'éclat possible ses productions et ses ressources diverses. Dans ces édifices s'entasseront les richesses de l'Asie, celles de l'Afrique, de l'Europe, de l'Océanie et de l'Amérique.

Le visiteur pourra comparer la différence entre le même produit dans deux pays différents, et il jugera, en par là, de la supériorité d'un pays sur l'autre.

Remarquons-le bien, tous les pays sont groupés sur un unique terrain, le terrain de l'exposition. Mais dans l'espace réservé à la Confédération, il y aura une lacune. L'étranger lira: Ontario, Québec, Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick, Ile du Prince-Edouard, Territoires, Colombie, mais de Manitoba, point. Voulons-nous savoir ce qui a eu lieu ?

Nos gouvernants qui ne sont et ne seront jamais que des bateleurs et des charlatans politiques, n'ont pas compris le but, la portée qu'avait pour nous au point de vue de l'immigration, cette exposition universelle; ils ont cru que là, les choses se faisaient comme dans un cirque et que les *sides-shows*, représentations extérieures, couraient autant de chance d'attirer les chalands, si la réclame en vaut la peine. Et de suite, ils ont décidé de bâtir un tréteau en dehors et d'envoyer Smart faire le boniment. Et cela s'est dans le but de faire parler de soi et de faire la niche au gouvernement fédéral !

Nous ne connaissons pas les détails des pourparlers qui ont eu lieu entre les autorités fédérales et le gouvernement de Manitoba; tout ce que nous savons, c'est que les rodomontades de nos ministres, leur conduite inqualifiable est de nature à nous faire le plus grand tort. L'avenir nous le dira avant trop peu longtemps.

En effet que dirions-nous d'une province de la Russie, (supposant que cela soit possible), qui s'en viendrait à Chicago établir une exposition sienne? Que se demanderaient la plupart des Américains...... qui s'y rendraient ? Eh ! bien, pour l'Europe en grande partie, nous ne sommes que le Canada, rien autre chose. Combien qui admireraient nos produits étalés à côté de ceux des provinces sœurs, qui s'en retourneront sans rien connaître de nous ! En vérité il faut avoir de la naïveté pour croire que ces Européens, dont nombre ne connaissent même pas notre nom, vont s'étonner de ne point nous trouver là et faire les démarches les plus anxieuses pour trouver la cage à M. Smart. En vérité, pas un homme sensé ne le croira. Et pourtant M. Greenway est sûr du succès lui !

Nul doute que M. le commissaire ne revienne avec un rapport flamboyant ! Nul doute que l'on ne prône pas toutes les trompes et tous les organes libéraux le triomphe de Manitoba ! Mais la vérité nue n'en restera pas moins là, que des milliers d'Européens qui auraient pu parler antageusement de nous dans leur pays y rentreront, ne sachant même pas qu'il y a de par le monde un excellent pays agricole, propice à l'immigration qui s'appelle le Manitoba. Et M Greenway s'endormira béatement pendant que ses Cameron et autres collègues chercheront une autre question d'écoles et une autre loi de prohibition. Heureux pays digne d'être gouverné par de tels ministres !

## NOTES D'OTTAWA

Ottawa, 1er février 1893.

Aux communes, l'adresse en réponse au discours du trône a été proposée par les nouveaux députés de Kent, N.-B., et Terrebonne, Qué. Tous deux se sont acquittés de cette rude tâche avec un grand succès. M. McInerney, de Kent, Irlandais catholique, parle avec une très grande facilité, comme le font d'ailleurs tous ses compatriotes. C'est de plus un jeune homme instruit qui fera sa marque en parlement. Les éloges à l'adresse de M. McInerney peuvent également s'appliquer à M. Leclair, le nouveau député de Terrebonne. M. Leclair est d'une taille beaucoup plus grande que la moyenne et est doué d'une figure sympathique et d'une belle voix sonore.

. .

Le premier vote a été pris hier, malgré l'absence de 57 députés. La majorité du gouvernement a été de 50, mais aurait été de 70 sans l'absence de plusieurs ministériels.

. .

Dalton McCarthy est décidé de faire parler de lui plus que jamais. Déjà, dans le comté de Simcoe, qu'il représente, ce chef des équalrightistes a communiqué son programme politique au public. Il y a eu, à la suite de cet incident, quelque chose qui doive nous étonner. Lorsque M. McCarthy nous fit la guerre à propos de nos écoles et de la langue française au Nord-Ouest, certains journaux n'ont cessé de vouloir faire porter au parti conservateur la responsabilité de ses actes; tandis que, aujourd'hui, ces mêmes journaux se réjouissent bruyamment de sa révolte. Ils ont même l'air d'être prêts à l'accepter dans les rangs de leur parti, c'est-à-dire le parti libéral, et ce, sans bénéfice d'inventaire. McCarthy dans nos rangs était un embarras, une source de faiblesse, tandis que maintenant, nous sommes débarrassés de ce boulet rouge qui mettait le feu du fanatisme à tout ce qui nous était cher et sacré. Il sera à l'avenir l'associé de Charlton avec deux ou trois autres têtes chaudes qui, paraît-il, seraient disposées à le suivre. Allez-y, braves gens! *Qui se ressemble se rassemble.*

. .

L'hon. M. Bernier a été nommé dans deux comités au Sénat: celui des ordres permanents et des bills privés et celui des impressions.

. .

Hier, M. l'abbé C. A. Beaudry, accompagné de MM. Bernier et LaRivière, a eu une conférence avec M. Burgess, sous-ministre de l'Intérieur, au sujet de l'immigration.

. .

Lundi, l'hon. M. Daly a invité le Rév. Père Lacombe, l'hon. sénateur Bernier, M. le député de Provencher et M. Hayter Reed, commissaire des affaires indiennes de Manitoba et du Nord-Ouest, à dîner avec lui au Rideau Club.

2 février 1893.

Les propositions de l'hon. M. LaRivière viendront devant les communes lundi prochain, et il est assez probable que cette demande de documents relatifs aux écoles va provoquer un débat assez long et surtout intéressant. C'est à la demande du gouvernement que ces propositions ont été retardées.

. .

Il est maintenant certain que notre appel va être renvoyé à la cour Suprême. C'est-à-dire que le gouvernement va demander à ce tribunal si l'appel est constitutionnel et si le cabinet a juridiction. Ce sera sans doute bien long; mais que faire ? C'est la première fois qu'une question semblable est soulevée, et avant de s'en saisir, il est bien rationnel que l'intervention du gouvernement soit appuyée par une opinion légale. C'est l'explication que donnent des amis bien disposés, sans doute, mais qui n'ont pas la même anxiété et le même besoin que nous d'en arriver à un règlement satisfaisant.

. .

L'hon. M. Bernier a parlé deux fois déjà au sénat et a fait honneur à ceux qu'il représente. Notre sénateur s'est de suite formé un nombreux cercle d'amis, et l'influence qu'il a pu ainsi acquérir ne pourra qu'être profitable à notre province.

. .

Si d'une part, l'hon. M. Bernier a reçu un bon accueil ici, il ne faut pas croire que le regretté M. Girard ait été oublié. Ses anciens collègues en parlent toujours avec le plus grand respect et les regrets exprimés par eux l'autre jour en plein sénat sont une preuve de l'estime dont il jouissait ici.

. .

A la première réunion du comité des débats de la chambre des communes, tenue ce matin, l'hon. M. LaRivière a été élu président. C'est un poste que l'hon. sénateur Desjardins a occupé plusieurs années.

. .

M. Octave Bellerose, de Saint Albert, Alberta, est parti hier soir pour retourner dans sa province. M. Bellerose est né au Nord-Ouest et a visité la province de Québec pour la première fois. Il a trouvé ici un grand nombre de parents qu'il ne connaissait pas, entre autres l'hon. sénateur Bellerose.

. .

Séance du 3 février 1893, sur l'adresse en réponse au discours du trône.

Discours de l'hon. sénateur Bernier au Sénat: —

Honorables Messieurs,

J'étais bien loin de songer à prendre part aux débats sur l'adresse. L'un des derniers arrivés au milieu de vous, je conçois qu'une grande réserve m'est imposée. Mais les observations de l'honorable sénateur pour Marquette touchant la question des écoles au Manitoba me font un devoir de prendre la parole.

Je dois d'abord reconnaitre la libéralité de ses vues sur cette question. Mais l'hon. Monsieur ne s'en est pas tenu au côté sentimental. Il a fait mention de quelques faits, et il a exprimé certaines opinions qui nous permettent de tirer de très importantes conclusions. Il a commencé par dire que les difficultés actuellement existantes au Manitoba touchant les écoles ne peuvent être réglées que d'accord avec la constitution. L'opinion de l'Hon. Monsieur à cet égard est aussi la mienne. Je désire que le peuple canadien tout entier sache que les catholiques du Manitoba ne réclament aucun privilège en dehors de la constitution. Ce qu'ils veulent, et ce qu'ils continueront à vouloir, c'est la concession des droits constitutionnels qui leur appartiennent.

Allant plus loin, l'Hon. Monsieur n'a pas hésité à déclarer que l'intention indiscutable du parlement en accordant à la province de Manitoba la constitution sous laquelle nous vivons, a été d'assurer à la minorité, quelle quel fût, l'existence de ces écoles et la jouissance de tous les droits appartenant à tout sujet britannique en matière d'impôts, ou sur les fonds publics votés chaque année pour l'éducation. Or, si telle a été l'intention du parlement, la plus commune honnêteté exige que la constitution soit interprétée de façon à respecter cette intention dans toute son intégrité; il n'est pas permis de prendre avantage d'une prétendue obscurité dans le texte de la constitution pour lui faire dire autre chose que la vérité. *Honesty is the best policy,* dit une maxime d'origine britannique. Cette maxime, absolument vraie, est aussi très morale et très constitutionnelle.

Après nous avoir dit que la constitution de Manitoba assure à la minorité le contrôle de ses écoles et sa part des deniers publics pour le maintien de telles écoles, il continue en disant qu'à son avis, ce serait un acte de justice de la part du parlement canadien de venir au secours des catholiques en autant que le territoire dont était primitivement composée la province, est conservé. Mais il ne croit pas que la partie du territoire subséquemment annexée à la province puisse réclamer le même privilège.

Cette dernère opinion de l'hon. monsieur est erronée. En effet, de deux choses l'une: ou le territoire annexé tombe sous l'opération de l'Acte de Manitoba, ou il y échappe.

S'il tombe sous l'opération de l'Acte de Manitoba, la justice due, selon l'hon. monsieur, aux catholiques vivant dans la partie du territoire qui constituait primitivement la province de Manitoba, est également due aux catholiques vivant dans la partie annexée subséquemment, puisque c'est le même Acte—l'Acte de Manitoba—qui détermine les droits des uns et des autres.

Si au contraire, le territoire subséquemment annexé à la province ne tombe pas sous l'opération de l'Acte de Manitoba, ses droits sont alors déterminés par l'Acte même de la Confédération, le seul qui puisse s'appliquer. Or, par ce dernier Acte, il est décrété que dans "toute province" où un système d'écoles séparées aura été établi après l'Union, il pourra être interjeté appel au Gouverneur en conseil de tout acte ou décision d'aucune autorité provinciale affectant les droits ou privilèges de la minorité; c'est-à-dire que toute législation par une province, à l'effet d'établir un système d'écoles séparées dans les limites de son territoire, subséquemment à son entrée dans la Confédération, enlève à cette province le droit d'abroger cette législation. La province de Manitoba ayant établi, de fait, subséquemment à l'entrée de ce territoire dans la Confédération, un système d'écoles séparées dans ce même territoire, il ne peut être entretenu aucun doute sur le droit des catholiques, qui y sont disséminés, d'être protégés dans ce qu'ils ont de plus cher, c'est-à-dire dans leurs droits naturels de contrôler l'éducation de leurs enfants, et d'avoir des écoles où leurs croyances seront respectées et enseignées. Il est donc évident que la distinction faite par l'hon. sénateur ne peut soutenir et ne peut en aucune façon affaiblir les droits de la population catholique de notre province, en quelque lieu du reste qu'elle ait dressé ses tentes.

En somme, je crois que l'attitude de l'hon. sénateur, dans ses grandes lignes, démontre que, du moment que le parlement canadien viendra au secours de la minorité du Manitoba, son action recevra l'approbation de la nation, généralement.

## LA MAIRIE DE MONTREAL

L'élection du maire et des échevins de Montréal ont eu lieu le premier février. Les candidats à la mairie étaient l'hon. sénateur Desjardins et M. James McShane. Le premier a été élu par une majorité de 156 voix.

## LEGISLATURE LOCALE

La première session de la huitième législature locale, s'est ouverte jeudi, le 2 courant, avec les cérémonies ordinaires. A trois heures p.m., Son Honneur le lieutenant-gouverneur, accompagné de Madame Schultz et des officiers des divers corps militaires de Winnipeg, faisait son entrée dans la salle de l'assemblée et la fanfare de l'infanterie montée le saluait de l'air national.

Après qu'il eut pris place sur le trône, M. le secrétaire-provincial Cameron annonça que Son Honneur ne jugeait pas à propos d'ouvrir formellement la législature avant que celle-ci n'eût fait le choix de son président. Et les députés se retirèrent. Après cinq minutes de délibération, M. Jackson vint annoncer son élection. L'attente était que M. Finlay Young serait nommé. Après l'annonce de l'élection, Son Honneur ouvrit la législature par le discours suivant :

*Monsieur l'Orateur et Messieurs de l'Assemblée Législative :*

Il me fait beaucoup plaisir de vous rencontrer à l'ouverture de cette première session de la huitième législature de Manitoba. Bien que nous ayons sujet de nous réjouir de l'abondance de la moisson de l'an dernier, en même temps, je dois exprimer le regret de ce que l'exiguité excessive des prix aient tellement réduit les profits du cultivateur. J'ose espérer que dans un avenir rapproché, la condition de nos cultivateurs se modifiera et s'améliorera de manière à leur permettre de se consacrer avec une énergie nouvelle, avec de meilleures perspectives de succès au progrès de cette province et à l'atteinte de la prospérité que les ressources naturelles du pays nous assurent.

PROTECTION CONTRE LE CHOLÉRA

Les menaces qu'a faites, l'an dernier, le terrible fleau du choléra asiatique obligent à l'adoption des mesures les plus sérieuses d'hygiène. Dans cette vue, l'on vous demandera de prendre en considération une mesure plus efficace concernant l'hygiène publique.

TAXES

L'augmentation des obligations de mon gouvernement oblige la province à s'assurer de toutes les sources de revenus en son pouvoir, et à cette fin vous aurez à considérer une mesure relative à l'imposition de droits sur des propriétés tombant en succession afin de prélever un revenu pour des fins provinciales.

MINES DE CHARBON

Je vous félicite de l'extension de notre système de chemins de fer, pricipalement de la ligne des mines de charbon qui met la population à portée d'un approvisionnement de combustible à bon marché. La construction d'un ou deux autres embranchements rendra la province de Manitoba une des provinces les plus favorisées sous le rapport des chemins de fer locaux.

IMMIGRATION

La politique vigoureuse adoptée par mon gouvernement a eu pour résultat, il me fait plaisir de le déclarer, d'attirer de plus en plus l'attention sur les ressources et avantages multiples que nous offrons à l'immigration des vieilles provinces de la Puissance aussi bien qu'à celles des autres pays. Nous avons eu plus d'immigration que par le passé, l'an dernier, comme résultat de cette politique. J'attends avec confiance les résultats de l'immigration de cette année. Il sera en proportion de l'augmentation des efforts que l'on tente en ce sens.

OCTROI POUR L'EXPOSITION UNIVERSELLE.

Il vous sera aussi demandé de voter une somme additionnelle pour faire représenter dignement les produits de la province à Chicago durant l'exposition universelle afin que les visiteurs de toutes les parties de l'univers puissent se procurer les renseignements les plus complets sur Manitoba comme pays agricole.

COMPTES PUBLICS.

Les comptes publics de 1892 vous seront soumis à bonne heure, de même que les estimations de l'année courante. L'on constatera que ces estimations sont faites avec toute l'economie possible, pour ne pas nuire à l'efficacite du service public.

LÉGISLATION

Vous aurez à considérer un acte pour amender l'Acte des Ecoles Publiques, un Acte concernant les Aliénés, Acte des Licences, cours de vérification, bornes municipales, Acte concernant les ventes et l'enregistrement des billets privilégiés, reçus d'engagement, et ordres pour effets mobiliers dans les bureaux d'enregistrement et de titres de terrains.

Je vous laisse à la considération de ces mesures et des autres qui pourront vous être soumises, ayant la ferme confiance que vous en disposerez de manière à promouvoir les meilleures intérêts du peuple de Manitoba.

Et son honneur se retira.

Le procureur donne avis de toutes les mesures énumérées dans le discours du Trône.

Après quelques mesures de routine, la chambre séjourne à lundi, à 3 heures p.m.

Les députés suivants étaient présents à l'ouverture de la session :

J. A Davidson, W. A. Macdonald, M. Jérôme, T. A. Burrows, J. F Frame, D. H. McFadden, J. J. Bird J. G. Rutherford, T. Paré, R. G. O'Malley, Robt. Ironside, R. H. Myers, Thos. Duncan, A. F. Martin Hon. Thos. Greenway, Hon. C. Sifton, Hon. Robt. Watson, Valentine Winkler, Hon. S. J. Jackson, Enoch Winkler, James Fisher, F. W. Colcleugh, J. E. P. Prendergast, D. McNaught, H. C. Graham, T. H. Smith, T. L. Morton, Hon. D. H. McMillan, P. C. McIntyre. Hon. J. D. Cameron.

Les députés absents etaient :

James Hartney, Charles J. Mickle, Alfred Doig, Thos. H. Kellett, Findlay Young, Edward Dickson, Robt. Lyons, A. M. Campbell, John Hettle et Hugh Armstrong.

Séance du 6 février.

La séance s'ouvre à 3 heures p.m.

Après la dépêche de quelques affaires de routine, M. Rutherford, député de Lakeside, propose l'adresse en réponse au discours du Trône. Il félicite d'abord le gouvernement du résultat des élections générales, et approuve son attitude dans la phase récente de la question des écoles. Après la décision du Conseil Privé, il ne pouvait faire rien de mieux. Parlant de la récolte, il parle du taux excessif imposé sur le fret par les compagnies de chemins de fer. Il espère une amélioration sous ce rapport avant longtemps. Il insiste fortement sur les mesures hygiéniques à prendre pour empêcher l'invasion du choléra, et le gouvernement a agi sagement en envoyant un des principaux médecins de Winnipeg à la conférence hygiénique de la Puissance. Il vante la politique vigoureuse d'immigration du gouvernement. Ce dont le pays a besoin, a-t-il dit, c'est de bons cultivateurs et l'immigration du beau sexe dans une certaine proportion serait aussi à désirer. Il fait un tableau pitoyable du sort du pauvre garçon établi à Manitoba, désirant une compagne mais ne pouvant s'en procurer à cause du manque d'approvisionnement. Il approuve le gouvernement d'élever un batiment à côté des terrains de l'exposition universelle de Chicago proprement dits pour faire mieux ressortir l'excellence de nos produits et prétend qu'en se mêlant à l'exposition canadienne générale, elle ne pourrait ressortir avec autant d'avantage. Il passe rapidement sur les autres clauses du discours et termine en remerciant la chambre de l'attention qu'elle lui a portée.

M. R H MYERS

député de Minnedosa, seconde l'adresse. Il lui fait plaisir que la santé de Son Honneur lui ait permis d'ouvrir la session en personne et félicite le premier ministre du résultat des élections générales, qui sont venues maintenir les grands intérêts dont le gouvernement est le champion. "Puissent tous les champions des droits provinciaux recevoir une pareille récompense !" s'es-il écrié. Il sait qu'il y a dans l'opposition des hommes honnêtes qui ne feront pas d'opposition dans le seul but de créer des obstacles, mais prêts à supporter toutes les bonnes mesures de nature à promouvoir les intérêts du pays.

Il rappelle brièvement les pertes qu'a subie la chambre depuis la dernière session en feus M. l'Orateur Winram et Thomas Norquay. Il félicite le gouvernement des mesures hygiéniques qu'il veut prendre. Il est heureux de constater que le gouvernement donne proéminence aux interêts de la classe agricole de la province en convoquant la chambre aussi à bonne heure. La dépression qui peut exister dans ce pays existe dans tous les pays. Il admet avec le moteur de l'adresse que l'avenir du pays dépend de la classe agricole. Il parle du tarif, du taux du fret, etc., etc. Dit tout le bien possible de la politique du gouvernement à propos de chemins de fer. Il est en faveur de donner toute latitude au gouvernement pour faire connaître nos ressources à Chicago et vante le choix de l'hon. James Smart comme commissaire. Le gouvernement a bien fait de choisir un local en dehors des terrains de l'exposition. Il parle en termes élogieux de la politique fiscale du gouvernement qui lui a permis d'etablir des institutions utiles, d'augmenter les subsides aux municipalités et aux écoles. De même que le moteur de l'adresse, il dit qu'il est grand temps que la loi des licences soit biffée de nos statuts. La voix du peuple s'est fait entendre et il espère que la chambre fera tout en son pouvoir pour amener la prohibition.

M. W. A. MACDONALD,

député de la cité de Brandon, commence par féliciter les deux orateurs précédents de leurs discours, bien qu'en plusieurs points il ne soit pas d'accord avec eux. Il s'est étonné de les entendre se plaindre de l'énormité des taux de fret sur les chemins de fer. Bien qu'il admette que l'agriculture mixte soit profitable dans ce pays, il est d'avis que le cultivateur doive s'occuper de la culture des céréales pour s'en faire une source directe de revenus, et pourtant cette culture ne payera pas tant que les taux ne diminueront pas. On nous avait pourtant fait croire que l'entrée du Northern Pacific & Manitoba dans cette province apportait à la province une réduction de fret d'au moins 10 cents par minot. Mais l'harmonie qui existe entre cette nouvelle compagnie et le C. P. R est si touchante qu'ils n'ont jamais osé aborder la question des taux de fret. Il est amusant d'entendre aujourd'hui ces messieurs se plaindre des taux de fret. C'est ce qu'ils n'ont jamais voulu admettre durant la dernière campagne. Avant de s'approprier tant de crédit pour la construction de l'embranchement de Souris, le gouvernement ne ferait-il pas mieux de donner des explications complètes sur la dépense des $150.000 qu'elle a nécessitée, car l'on peut s'assurer encore aujourd'hui qu'il aurait pu se conclure, avec le gouvernement fédéral, des arrangements par lesquels cet embranchement aurait été construit sans cette dépense. Il admet l'utilite du chemin.

Une immigration considérable est de nature à rejouir. Il exprime l'espoir de voir les deux gouvernements, fédéral et local, marcher de concert sur ce point, et que sur ce terrain on n'aura pas à regretter les mêmes conflits qu'à propos de l'exposition de Chicago. Il regrette que le gouvernement ait crû nécessaire de se tenir en dehors du terrain de l'exposition, à l'écart des autres provinces Nos produits nos ressources n'attireront pas là l'attention qu'ils auraient eue. C'est son devoir de protester contre cette détermination du gouvernement. Manitoba produit le meilleur blé du monde, ne paraitrait-il pas avec plus d'avantage à côté de celui des autres pays ? Le fait de se tenir ainsi à l'écart du reste de la confédération n'aurait-il pas un mauvais effet pour l'immigration ? Il espère que sous ce rapport, rien n'est encore perdu, et voir la province de Manitoba sous le même toit que les autres provinces de la confédération.

Il a été surpris de constater qu'il n'est pas fait mention de la prohibition dans le discours du trône mais réjoui par l'attitude du député de Minnedosa qui veut lui-même amener cette mesure. il suppose que ce sera sous peu. Une des questions les plus graves c'est celle de la taxe, mais le gouvernement semble avoir complètement perdu cela de vue. Il ressent que l'on va commettre une injustice en imposant des taxes sur des sources qui ne devraient pas être imposables en laissant de côté celles qui devraient contribuer. Ceux qui ne possèdent ni meuble ni immeuble appréciable à l'œil de l'évaluateur évitent l'impôt. Ceux qui possèdent des biens réels ont à supporter le fardeau. Il espère que le gouvernement jugera à propos de promulguer une loi juste et équitable pour tous. Il regrette que le gouvernement n'apporte aucune mesure pour favoriser et aider dans les villes l'établissement de bibliothèques gratuites qui seraient d'un si grand avantage à l'instruction du public.

L'orateur parle ensuite de l'acte électoral et des dernières élections provinciales. Il s'élève fortement contre cette loi, surtout contre le pouvoir discrétionnaire qu'elle laisse aux greffiers d'enregistrement. Mais en justice pour la profession dont il est membre, il doit dire que les officiers reviseurs ont rempli leur devoir avec dignité et conscience. Il espère que le gouvernement se montrera quelque peu digne du titre de libéral qu'il assume et qu'il amendera la loi électorale.

Quant à l'opposition, elle n'opposera, il croit pouvoir le dire, d'obstacle factice. Elle pourra concourir avec le gouvernement dans toutes ses mesures vraiment dignes d'appui Mais avant tout elle fera son devoir.

HON. M. GREENWAY.

Il félicite les moteur et secondeur de l'adresse de leurs éloquents discours et la chambre de l'acquisition qu'elle a faite en leur personne. Il ne voit pas où M Macdonald a pu trouver la déclaration de leur part, que l'entrée d'un nouveau chemin de fer dans la province amènerait une réduction de taux de fret. Il défend la conduite du gouvernement à propos de l'exposition de Chicago. Il parle de ses pourparlers avec le gouvernement fédéral à ce sujet. Mais l'aide qui est offert, a-t-il dit, est dérisoire. Il prône sa politique d'immigration et de chemins de fer.

En conclusion, l'hon. premier ministre dit qu'il croit que ses adversaires dans leurs moments de calme endosseront la tâche que le gouvernement poursuit: celle d'établir la province et qu'ils applaudiront à ses efforts pour écarter tous les obstacles qui entravent l'agriculture. Le gouvernement doit s'occuper à donner à la classe agricole un libre accès à tous les marchés du monde, à retrancher toute dépense inutile, à soulager le peuple de tous ses fardeaux et à faire de Manitoba celle de toutes les provinces du Canada où il fera meilleur de vivre.

M. A. F. MARTIN

Il se lève sans préparation aucune, vû l'absence du député qui devait répondre au préopinant; mais après tout, en sa qualité d'un des plus anciens députes de la chambre, on s'attendait peut-être à quelques remarques de sa part. Il se croit obligé de féliciter M. l'Orateur de sa réélection et fait remarquer que c'est grâce à un vent adverse qui ne souffle rien de bon pour personne, car on lui a laissé entendre que, n'eût été ce vent contraire, M l'Orateur aurait pu ne pas remplir ses hautes fonctions. Il croit cependant qu'en justice, l'Orateur ne devait pas être deposé, en autant qu'il pouvait obtenir sa rentrée dans la législature. Mais en même temps, il croit que pour se sentir à l'aise, l'Orateur doit avoir une majorite de plus d'une voix. "Et à propos, fait remarquer M. Martin, me rappelant votre élection par une seule voix, M. l'Orateur, il me semble, qu'après tout, les députés ministériels ne devraient pas tant se vanter du résultat des élections générales. Selon moi, ils l'ont échappé belle. Ne savent-ils pas qu'un changement de trente voix aurait changé leur triomphe en défaite. Il n'y a pas là grand sujet à réjouissance. Il n'est pas, dit-il, un de ceux qui disent que la question des écoles ait été le point dominant des dernières élections. Ce n'est que dans sa circonscription que le cri des écoles ait été fait le point culminant de l'élection. Son adversaire a insisté à le faire se déclarer pour ou contre les écoles séparées; il s'est déclaré en faveur sans aucune hésitation. Il a remporté la victoire et il est fier de constater qu'il a été supporté par la majorité des anglais les plus influents de sa circonscription. M. Martin en vient alors à l'acte électoral; il prouve combien on avait fait d'injustices en son nom, contre l'opposition en général et lui en particulier. Il parle des tactiques des officiers d'élection de Morris pour lui enlever ses partisans, et leur succès Les partisans du gouvernement disent maintenant que ce dernier n'a pas le pouvoir de légiférer sur la question de la prohibition, mais il se rappelle que durant la dernière élection les candidats du gouvernement ont déclaré du haut de la tribune publique que ce pouvoir existait et cette assertion leur a acquis nombre de voix qu'ils n'eussent pas obtenues autrement. Quand il (M. Martin) essayait de contredire ces assertions, on lui répondait: "Oh ! vous disiez aussi que nous n'avions pas le pouvoir de passer la loi des écoles et nous l'avons bien passée. Il en sera de même de la prohibition."

Etant 6 heures p.m., l'orateur laisse le fauteuil.

A 7.30 p.m., l'orateur reprend le fauteuil.

M. MARTIN—L'entrée de MM. Rutherford et Myers fait honneur à la chambre et au parti qui les compte dans ses rangs. Le premier ministre est satisfait du résultat des dernières élections. Est-il satisfait de la perte du secrétaire-provincial et de celle du député de Brandon. Il condamne le fait de s'opposer à un homme parce qu'il est français. A Ottawa, on en agit pas ainsi, il n'y a pas de cri de race ni de croyance. M Laurier, chef de l'opposition, est français et catholique, le chef du gouvernement, Sir John Thompson, est un catholique. Il critique le conduite du gouvernement lors de la fixation des bureaux de votation. Dans sa circonscription les électeurs de Fannystelle ont eu à parcourir 18 milles à travers les marais pour aller voter, et cependant son adversaire, avec le cri d'orangisme et de catholicisme, a été battu par 36 voix. Le premier ministre dit que dans certains cas 500 noms ont été retranchés des listes. Où est-ce ?

M GREENWAY.—A Winnipeg. Lisez-vous le *Free Press*?

M. MARTIN—Oui. Et n'osez été de ce journal, qui a publié 600 noms d'électeurs légalement qualifiés, omis des listes de Winnipeg, plusieurs voteurs auraient été dans l'impossibilité d'enregistrer leurs votes. Il parle d'une mesure qui n'apparaît pas dans le discours du trône, même à l'aide d'un microscope,—un acte pour porter secours à la municipalité de Morris. Son adversaire a répété à plusieurs assemblées que si le gouvernement n'apportait pas le secours, il résignerait son siège sous trois mois. Il m'a demandé de faire la même promesse. Heureusement, il n'avait pas affaire à un enfant mon but était de siéger durant 4 ans et non 3 mois.

Il taquine M. Watson à propos de son attitude sur l'acte des franchises fédérales et de celle qu'il prend sur l'Acte de Manitoba. Il défie le ministre des travaux publics de défendre l'Acte de Manitoba; il est dix fois plus mauvais que celui de la Puissance.

M. WATSON—Je le puis.

M. MARTIN—Comment ?

M. WATSON—Les résultats de l'Acte de Manitoba sont meilleurs.

M. MARTIN—Cela dépend à qui appartient l'animal qui est blessé. En terminant, M. Martin réfère au révérend M. Finn, qui, avec toute la bigoterie dont un orangiste est capable pressait les électeurs de ne pas voter pour un catholique. Que fait M. Finn aujourd'hui ? Il cherche une position d'officier des douanes. Il félicite M. l'orateur de son élection de ville, dit-il, peut-être, est-ce la dernière session que je siège en cette chambre, quant à moi personnellement, cela ne me fait guère. La politique locale avec son cri de race et de croyance est descendue si bas, qu'elle ne peut plus avoir d'attrait pour lui.

M. O'MALLEY — Aucun député du côté du gouvernement, ne se levant, M. O'Malley et M. Davidson firent chacun quelques remarques très appropriées, et l'adresse en réponse au discours du trône est adoptée.

Bills présentés :—Tous ceux mentionnés dans le discours du trône.

Le bill concernant les successions, pourvoit à la taxation de tous les testaments ou les successions des personnes mourant, laissant des propriétés dans cette province, à l'exception de toute propriété dont la valeur, déduction faite de toute dette est au-dessous de $2,000 ou de toute propriété échéant par intestat ou autrement pour l'usage du père, de la mère, de l'époux, de l'épouse, de l'enfant et du petit enfan, etc., du défunt, lorsque la valeur totale de la propriété ne dépasse pas $25,000. Toute propriété échéant en fidei commis sera sujette à impot. L'impot sera comme suit: Sur toutre propriété échéant à un père—ou tout autre proche parent, si elle dépasse la valeur de $25,000, jusqu'à $50,000, $1 00 par $100; de $50,000 à $100 000, $2.00 par $100; de $100,000 à $250,000, $3 00 par $100; de $250,000 à $500,000, $4 00 par $100; au-delà de $500,000, $5 00 par $100.

La loi devient en force après le 1er juillet prochain.

Après quelques affaires de routine, la chambre s'est ajournée à hier.

---

Le 2 février dernier, en passant la traverse du chemin de fer Saint-Luc, M Joseph Versailles, accompagné d'une dame, furent les victimes d'un accident fatal L'express rapide rejeta voiture et cheval hors de la voie, tuant les deux personnes. La voiture et le cheval ne furent ni brisée ni blessé. M. Versailles était un des actionnaires de la compagnie d'assurance "Imperial of Canada." Aux dernières élections, il porta sa candidature contre le Dr Lachapelle, mais se retira avant la fin de la lutte. Il laisse une femme et deux enfants. Il est l'oncle de M. A. Versailles, E. M., et Mademoiselle Versailles, de cette ville.

---

## A NOTRE CORRESPONDANT DE LA GRANDE-CLAIRIERE

En réponse aux questions que nous pose notre correspondant de la Grande-Clairière, nous devons lui dire qu'il a deux recours en loi : un au civil pour dommages, et l'autre au criminel pour vol. Il ne peut saisir ni le cheval, ni la voiture, sans avoir recours aux procédés de la justice.

L'individu qui vole votre bois est aussi coupable que celui qui viendrait voler votre récolte sur pied, sur votre propriété. Mais il est toujours malheureux d'avoir recours à la violence. Les tribunaux sont là pour sauvegarder vos proprietés.

## DEPATEMENT DES POSTES DU CANADA

D'après le rapport soumis par le ministre des postes, il y a actuellement en Canada 8,288 bureaux de poste. Le nombre de milles parcourus est de 28,462,384. Il est passé par la poste : 102,850 000 lettres, 20-815,000 cartes postales, 3,286,705 enrégistrées, 4 606, 005 lettres gratuites, 34 044 journaux, revues, livres, circulaires, etc., et 2,652,260 autres articles.

Il y avait au 30 juin 1892, 427 facteurs, 48 de plus qu'en 1891, qui ont livré 901,932 lettres, cartes, journaux, etc., dont 156,726 à Montréal. Le nombre des lettres enrégistrées a quelque peu diminué.

Il y a eu 147 vols de lettres ou de contenus de lettres enrégistrées. Dans 68 cas, le contenu en tout ou en partie a été recouvert ; dans 56 cas, la preuve de perte n'a pas été faite. Il y a eu durant l'année 1,-057,781 lettres, cartes, mortes.

Les revenus des postes ont été, toutes déductions faites, de $2,652,-745, et les dépenses de $4 205,985 Il y a, dans la Puissance, 1,120 bureaux de mandats-postes.

225,666 mandats ont été émis en Canada, représentant $2 615,602. Le nombre des mandats payables en Canada est de 124,472 et leur valeur de $2,077 886.

Les dépôts dans les caisses d'épargnes postales ont été, en augmentation, de $555,630 sur ceux de 1891, et les retraits en diminution de $615,-138. 145 423 dépôts du montant total de $7 056 002 ont été reçus, la moyenne en est de $48.52.

La balance totale au crédit des déposants, au 30 juin, était de $22,-298,401 ; ce qui donne une moyenne de $201.24 pour chaque déposant, soit une augmentation de $5.80 sur la moyenne de 1891.

## Nouvelles Religieuses

Il y aura vingt-cinq ans le dix-huit de ce mois, que le premier détachement des zouaves pontificaux canadiens est parti pour Rome.

Les Constitutions des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame ont été définitivement approuvées par le Saint-Siège le 18 decembre dernier. C'est un évènement important et heureux pour tout l'Institut de la Vénérable Mère Marguerite Bourgeoys.

Mgr Grandin, évèque de Saint-Albert, accompagné de quelques Pères Oblats, et M. le chanoine Vaillant, de l'archevèché, sont partis jeudi dernier pour New-York. Ils se sont embarqués samedi pour l'Europe et se rendent directement à Rome où ils vont assister aux fêtes jubilaires de Léon XIII.

Dit la *Semaine Religieuse* de Montréal :

Nous n'avons pas cru annoncer la nomination du coadjuteur de Mgr l'evèque de Saint-Hyacinthe avant d'en avoir reçu officiellement la nouvelle. Cette nouvelle vient de nous arriver de Rome. L'evèque élu est bien M. l'abbe Decelles, curé de Sore. Nous le prions de bien vouloir agréer l'hommage de nos felicitations et de nos vœux. On a annoncé que la consécration etait fixée au 24 de ce mois. Il n'y a encore rien de décidé à ce sujet.

Dans sa séance du 14 janvier dernier, la Congrégation des Rites a dû s'occuper de la béatification du vénérable Mgr de Montmorency-Laval, premier évèque de Québec. Il y a également les procès de la vénérable Mère Marguerite Bourgeoys et de la vénérable Mère d'Youville qui sont pendants devant la Sacrée Congrégation. Un nouveau procès touchant les vertus de la vénérable Mère Marie de l'Incarnation se poursuit actuellement à Québec.

Mgr Poiré, curé de Sainte Anne Lapocatière et supérieur du collège de Sainte-Anne, a été élevé par le Saint-Siège à la dignité de protonotaire apostolique *ad instar*, à l'occasion du 60e anniversaire de son ordination au sacerdoce.

Léon XIII vient d'adresser à M. le comte de Mun une lettre magnifique dont tous les journaux de France se sont occupés.

Il vient de se fonder à Québec, sous le nom de la Société universitaire, une association qui nous paraît appelée à faire un grand bien. Son but est de fortifier les hautes études et d'assurer des relations plus intimes et plus assidues entre les professeurs, les élèves actuels et les anciens élèves de l'Université Laval. Elle se compose : 1o. d'une société scientifique, littéraire et artistique ; 2o. d'une société légale ; 3o. d'une société médicale.

Son Eminence le cardinal archevêque de Québec en est le patron, et Mgr le Recteur de l'Université en est le president actif. Dans le bureau de direction, on remarque les noms de Mgr Paquet, de l'hon juge Routhier, de M. l'abbé Mathieu et d'un certain nombre d'étudiants.

## Choses et Autres

MM. J. P. O. Allaire et C. G. Caron, du Manitoba, sont à Worcester actuellement et visiteront les principaux centres canadiens de la Nouvelle-Angleterre dans l'intérêt de l'émigration au Manitoba.

On sera ou on ne sera pas étonné d'apprendre que Lowell est menacée d'une nouvelle grève qui pourrait être sérieuse, mais dont les conséquences ne seront certes pas graves.

Les maîtres et maîtresses de pension sont, cette fois, de la partie.

Ils se plaignent qu'ils reçoivent trop peu d'argent pour pensionner les employés des manufactures, vû le coût actuel des provisions.

Ils devront réduire leur menu ou avoir plus d'argent.

Aujourd'hui, les prix sont de $1.75 par semaine pour les femmes, et de $2.50 pour les hommes, ou, sans chambre, de $1 60 et $1.75.

A Lawrence, les prix sont de 40 cents plus élevés pour les femmes, et de 75 cents à $1 de plus pour les hommes.

Les agents des manufactures donnent aux maîtres de pension leurs maisons à des loyers très bas et ont établi un prix régulier et uniforme pour pension et chambre.

Les salaires ont été augmentés, mais les prix des marchandises aussi et ce sont les maîtres de pension qui en souffrent sans dédommagement.

Ils doivent se réunir ces jours ci pour se consulter.

On dit que la plupart ne voient pas pourquoi les femmes paient moins cher que les hommes ; elles mangent autant, sinon plus, en beaucoup de cas.

Il est tombé depuis la semaine dernière d'énormes quantités de neige dans la ville du Dnieper, en Crimée et dans d'autres parties de la Russie méridionale. Dans la vallee du Dnieper, la couche de neige atteint le toit des maisons, et l'on cite, dans une province, le chiffre de 100,000 moutons qui auraient péri de froid. Les trains ne marchent plus dans le nord de la Crimee.

Les correspondances de Strasbourg disent que la neige tombe dans cette ville en grande abondance, et grâce au froid, elle adhère fortement au sol. Nombre de loueurs ont remplacé leurs voitures de places par des traineaux, ce qui donne à la circulation un coup d'œil des plus pittoresques. Ces traineaux font fureur, et le public se livre avec empressement à ce genre de sport si rarement praticable dans les rues de Strasbourg.

L'Académie française ne se hâte pas d'admettre M. Zola dans son sein. Il était candidat au fauteuil de M. Xavier Marmier, mais il n'a obtenu que 6 voix. MM. Henri de Bornier, auteur dramatique, et Tureau Dangin, historien, ont été élus en remplacement de MM. Ernest Renan et Camille Rousset.

Une dépêche reçue au bureau des affaires étrangères en Angleterre de la part de lord Cromer, declare que la situation en Egypte, l'obligera probablement à faire débarquer toutes les troupes anglaises.

On croit au Caire que l'on profitera de l'absence du Khédive qui ira demain inaugurer un chemin de fer, pour commencer une révolte.

On parle en France d'un mouvement judiciaire qui serait effectué à très bref délai. De profondes divergences d'appréciation entre des magistrats très en vue, au sujet de l'affaire du Panama en seraient la cause.

M Quesnay de Beaurepaire, président de chambre à la cour de cassation, succèderait à M. Ronjat, decede, comme procureur-genéral près la cour suprême. M. Tannon, procureur-genéral près la cour d'appel, serait remplacé par M. Roullier, procureur de la république, qui aurait pour successeur, à la tête du parquet de la Seine M. Cruppi, avocat général. Enfin, M. Rau, l'avocat général qui occupe le siège du ministère public dans l'affaire du Panama, passerait à la cour de cassation.

Il a été construit, en 1892, dans les chantiers du Royaume-Uni, compris les navires de guerre, 681 embarcations jaugeant 1,109 950 tonnes, en augmentation de 24,000 sur 1891. Déduction faite des bâtiments détruits ou vendus, il y a dans le tonnage total un accroissement de 550,900 tonnes, soit plus de 60 pour cent du tonnage de la marine française, et en réalité 1,400,000 tonnes de fret gagnées. Le plus gros navire construit, "The Campania," jauge 12,500 tonnes. En qualité de puissance insulaire, l'Angleterre doit avoir la première marine du monde, mais avec les développements successifs que sa marine acquiert, elle finira par être, non pas la première, mais l'unique puissance maritime.

Dans le monde ouvrier on parle d'un orage prochain qui va jeter la consternation partout. Le commerce en sera, dit-on, très affecté. Il s'agirait d'une très grosse greve d'employés de chemins de fer ; elle éclaterait d'ici à une dizaine de jours. Elle serait organisée et maintenue par les aiguilleurs.

*Miaou ! Miaou !* font les chattes pour attirer les matous. *Raout ! Raout !* miaulent les Juifs, quand ils désirent obtenir les faveurs des grands seigneurs de la Droite, dit la *Libre Parole*, dont M. Edouard Drumont est le rédacteur en chef.

## Chronique Locale.

—Un bon signe, c'est que les jours croissent notablement.

—Il n'y a pas eu de train régulier de l'ouest, depuis lundi.

—Un colporteur juif a été trouvé mort sur la route, près Gretna.

—M. J. E. Cyr offre en vente l'ancien Hôtel National pour la modique somme de $200.

—Les classes pour les élèves se préparant à l'examen universitaire, se sont réouvertes ces jours derniers.

—Rien hier à la législature locale si ce n'est l'adoption de l'adresse et celle du rapport du comité chargé de constituer les comités permanents.

—Les froids rendent les communications assez difficiles avec la campagne, les voyages étant excessivement pénibles tant pour les hommes que pour les bêtes.

—Les trains sur toutes nos lignes de chemin de fer ont été plus ou moins retardés chaque jour depuis le commencement de la semaine dernière. On dit que cela ne durera pas.

—Les retards des communications et par voie ferrée et par diligence, nous privent de chroniques de la province pour cette semaine. Et les nouvelles locales pour la même raison sont rares.

—Nous avons eu une semaine de froids excessifs, le thermomètre variant de 35 à 48. Mais personne ne s'en porte plus mal, si ce ne sont quelques nez un peu longs et quelques oreilles un peu trop curieuses.

—M. H. F. Despars a vendu son magasin de ferronneries et quincailleries à M. Edouard Guilbault, qui doit entrer en possession sous quelques jours. On dit que M. A. Phaneuf se porte acquéreur de l'épicerie, M. Despars ayant l'intention d'aller s'établir ailleurs.

—Un fait à constater :— Autrefois durant les blizzards et les froids excessifs, nous avions toujours à enregistrer des pertes de vie, mais depuis quelques années le fait devient excessivement rare, les habitations étant plus nombreuses sur toutes les routes et ces dernières étant mieux frayées.

—MM. de Menonville & Cinq-Mars ont l'honneur d'annoncer au public, qu'ils viennent de recevoir plusieurs chars de bois de chauffage, tels que chêne, épinette rouge, tremble, etc., qu'ils vendront au plus bas prix du marché. Quantité et qualité garanties. S'adresser à M. de Menonville, hôtel Jean, ou à M. G. Cinq-Mars.

—Le fils de M. Dupuis, de Lorette, qui avait subi une opération au cerveau, à l'hôpital, il y a quelques mois, vient de mourir. Ce jeune homme avait reçu un coup de pied de cheval qui lui avait littéralement défoncé le crâne. Il est surprenant qu'il ait pu survivre si longtemps avec une pareille blessure.

—Immense avantage. Profitez en ! Profitez-en ! On accorde un escompte de 20 0/0 au magasin de chaussures canadien, 360 rue Principale Winnipeg, chez RICHARD BOURBEAU. M'étant assuré les services de M. P. W. Allaire, qui est avantageusement connu du public, à cette occasion il invite ses amis de lui rendre visite. Venez en foule.

—A la liste des généreux donateurs à qui l'Hôpital de Saint-Boniface a offert ses bien sincères remerciments dans le mois de janvier, il faut ajouter encore le docteur Good, jr., un don de $25 ; la municipalité de LaBroquerie, $25 ; un inconnu, $13 50 ; M. T. D. Deegan, $10 ; MM. T. Kelly, W. H. Fraser, Martin Kelly et Chas. Sharpe, 200 livres de fleur ; "The Lake of the Woods Milling Co." 50 livres de fleur.

### NAISSANCE

GAGNON.—A Saint-Boniface, le 6 courant, Madame Timothée Gagnon, d'une fille.

### DECES

CHAMBERLAND—En cette ville, ce matin, à l'âge de 3 mois et 22 jours, Marie-Lucie, fille de M. Elie Chamberland. Les funérailles ont eu lieu à 4.30 p.m., à la cathédrale.

PRINCE—A Kankakee, Ill., E.-U., le 2 février, à l'âge de 11 mois, Marie, Alma, fille de M. Wilbrod Prince.

JOHNSON—A Lorette, le 16 janvier, à l'âge de 3 ans 6 mois, Alfred, fils de M. Jos Johnson.

JOHNSON—A Lorette, le 4 février, à l'âge de 2 ans et 6 mois, Alvina ; et le 5, à l'âge de 3 ans 6 mois, Emile, enfants de Raymond Johnson. Les funérailles ont eu lieu lundi, le 6, à Lorette.

TRUDEAU—A la Grande Pointe, le 3 courant, à l'âge de 2 ans, Georges ; et le 4, à l'âge de 7 ans, Alix, enfants de M. Felix Trudeau. Les funérailles ont eu lieu dimanche, le 5, dans l'après-midi.

GROUETTE—A Sainte-Anne des Chênes, le 4 février courant, Nazaire Grouette, fils de M. Thé Grouette, à l'âge de 22 ans.

PLOUFFE—A Sainte-Anne des Chênes, le 4 février courant, Dame Josephte Hamelin, épouse de M. J. B. Plouffe, à l'âge de 57 ans.

LAVACK—A Sainte-Anne des Chênes, le 4 février courant, Robert Lavack, enfant de M. Alexandre Lavack, à l'âge de 5 ans.

### Compagnie du Chemin de Fer Grand Central du Nord-Ouest.

AVIS.—La Compagnie du chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest s'adressera au Parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir un acte modifiant sa charte d'incorporation confirmée par l'acte 51 Vic., chap. 85, en prolongeant le délai fixé pour la construction et le parachèvement du chemin de fer, et lui donnant le pouvoir d'émettre des actions privilégiées, ainsi que telles autres modifications qui seront jugées nécessaires, et pour d'autres fins.

ARTHUR CODD,
Secrétaire.

Daté à Ottawa, ce 1er jour de décembre 1892. 11-1



AVIS est donné par le présent que "Le Grand Conseil de l'Association de Secours Mutuel" s'adressera au Parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir un acte constituant en corporation le dit Grand Conseil. Le but de la dite Association est d'unir fraternellement toutes personnes qualifiées d'être de l'Association ; d'améliorer la condition morale, intellectuelle et sociale de ses membres, et de leur enseigner l'intégrité, la sobriété et l'économie ; d'établir, posséder et opérer une caisse de bénéfices et un fonds de réserve duquel une somme n'excédant pas deux milles piastres sera distraite et remise à la famille de chaque membre décédé, ou à ses bénéficiaires ou representants légaux, suivant la constitution et les règlements de l'Association.

LATCHFORD & MURPHY,
Solliciteurs des requérants.

Ottawa, 20 Octobre 1892. 9i 16-11-92









### AVIS.

Défense est faite à qui que ce soit de couper ou d'enlever aucun arbre, morceau de bois ou tout autre objet attenant aux terrains de la Corporation Archiépiscopale de Saint-Boniface, sous peine d'encourir les rigueurs de la loi

Par ordre,
J. ALLARD, O.M.I.,
Econome.

Saint-Boniface, 13 décembre 1892.
3m 14 12-92















### AVIS.

Avis est par le présent donné que la *Compagnie de chemin de fer Manitoba et Sud-Est*, demandera au Parlement du Canada, à sa prochaine session, un acte pour amender l'acte d'incorporation de la dite compagnie, pourvoyant à une extension de temps de deux ans pour la construction du chemin de fer de la compagnie et pour autres fins.

Daté ce 22 décembre 1892.

DAVID SCOTT,
9i 22-12 Secrétaire.

# AGRICULTURE

## DIFFÉRENTES VARIÉTÉS D'AVOINE

L'avoine commune, par sa culture, a subi dans ses caractères certaines modifications qui ont donné lieu à la formation de plusieurs variétés, chez la plupart desquelles, notamment, a disparu l'arête dorsale des fleurs, et qui se distinguent les unes des autres par la couleur des grains. On connait ainsi des avoines noires, brunes, grises, rousses, jaunes et blanches. Entre toutes, les plus tranchantes et en même temps les mieux déterminées, les plus fixes, sont les variétés blanches et noires. Les autres dépendent plus ou moins de celles-ci, la plupart étant subordonnées à l'état du sol et de l'atmosphère, et, suivant les circonstances, passant aisément de l'une à l'autre, devenant par exemple jaunes ou grises quand le sol ou la saison sont humides, et brunes ou rousses quand la sécheresse domine. D'où l'on doit conclure que l'on peut rigoureusement réduire à deux groupes les différentes variétés de l'avoine, et se borner à les diviser en noires et en blanches.

## COMMENT L'INDUSTRIE LAITIÈRE EST PROFITABLE AUX CULTIVATEURS

L'industrie laitière est profitable aux cultivateurs en ce qu'elle lui permet d'établir une comptabilité presque journalière de toute son exploitation agricole ; ce qu'il peut obtenir de la bonne tenue de son bétail par l'industrie laitière, et les avantages qu'il peut retirer de ses pâturages et de ses prairies.

Le cultivateur qui porte le lait à la fromagerie sait quelle quantité de lait lui fournissent chaque jour un nombre donné de vaches et chaque semaine ou tous les quinze jours, il peut se rendre compte de la quantité de lait donnée par chaque vache de son troupeau, afin de ne garder que les meilleures ; et s'il s'aperçoit que toutes diminuent en lait, il peut les changer de pâturages, ou leur donner une ration supplémentaire de fourrages verts. Ces calculs peuvent être faits facilement dans le cours de l'été.

Il en pourrait être de même si le cultivateur se livrait à la fabrication du beurre en hiver comme en été. Il règlerait la ration de nourriture à donner aux bestiaux, à chaque repas, afin qu'il n'y ait pas diminution dans la quantité et la qualité des produits qu'il désire en obtenir.

Les cultivateurs doivent favoriser autant qu'ils le peuvent l'industrie laitière, mais non au détriment des autres cultures. Dans le plan de culture à établir sur une ferme, ils doivent s'appliquer à ne récolter que les produits qui seront d'une vente facile et qui seraient les plus propres à conserver davantage la fertilité du sol.

Les différentes branches de l'industrie laitière qui sont maintenant exploitées, sont de nature à faire voir aux cultivateurs l'importance qu'il y a d'accorder tous leurs soins au bon aménagement des prairies et des pâturages qui profiteraient largement aux bestiaux, et partant de là, procureraient aux cultivateurs l'avantage d'augmenter la fertilité de leurs terres.

En fait de culture, l'introduction de nouvelles plantes, fourragères ou autres, ne doit se faire qu'avec la plus grande réserve. Il n'est pas profitable de se livrer à la culture de certaines plantes ou céréales lorsque la vente ou la consommation de ces produits n'est pas profitable. Si le cultivateur accordait plus de soins et d'attention aux résultats obtenus par chacune de ces récoltes, il ne cultiverait que les plantes les plus payantes dans une exploitation agricole et celles qui seraient de nature à moins épuiser le sol.

Nous continuerons à indiquer les plantes qui pourraient être nuisibles aux prairies, et qu'il importe d'extirper. Le chanvre aquatique est de ce nombre.

## CHOIX DE LA SEMENCE DE BLÉ, ETC

Les graines nouvelles, parfaitement choisies sur pied et mûres à point dans une années favorable, valent mieux que les graines âgées récoltées dans les mêmes conditions. Cependant les graines âgées vaudraient mieux qu'une semence nouvelle dont les graines auraient été lentes à croitre ou qui auraient été placées dans de mauvaises conditions de conservation, du moment de la récolte jusqu'au temps de leur conservation.

Parmi les grains nouveaux que l'on destine à la semence, et qui le plus souvent ont été choisis au hasard, il s'en trouve à la fois de bons ou de mauvais, de bien constitués et de chétifs. Quoiqu'il en soit, les uns comme les autres germeront promptement et produiront des plantes d'une grande vigueur, les grains qui sont mal conformés, qui ont eu à souffrir lors de leur végétation s'emporteront vite et chercheront, tant bien que mal, à se reproduire avant de disparaître. Pour peu que les semences soient mal choisies et qu'elles renferment même une petite quantité de mauvaises graines, il s'en suit toujours une perte considérable.

Au contraire, lorsque les grains de blé, par exemple sont âgés de deux à trois ans, le cultivateur sème bien plus épais que s'il employait des grains nouveaux. Dans ce cas, la perte n'est pas autant à craindre, parce que les graines chétives au moment de la récolte, n'ayant pu se conserver, il n'y aura que les graines robustes qui pousseront.

En semant de la graine mal triée, le cultivateur récolte bon nombre de plantes qui seront incapables de parcourir régulièrement les phases de leur végétation. En les gardant deux ou trois ans, les mauvaises graines perdront entièrement leur faculté germinative, et en semant les graines en plus grande quantité, les bonnes graines qui s'y trouveront germeront et produiront des plantes vigoureuses.

Si le cultivateur tient absolument à se servir de grains nouveaux pour la semence, il doit rechercher ceux provenant de terrains humides, si pendant leur végétation il y a eu sécheresse ; si la saison de végétation a été pluvieuse, il devra prendre pour semence les grains qui ont été récoltés sur des terrains secs.

## LES OPÉRATIONS AGRICOLES SUR UNE FERME

Certaines opérations agricoles peuvent parfois avoir leur raison pour être mises en pratique, quoique dans certains cas, elles ne pourraient qu'entraver la marche de la végétation si elles étaient faites à contre temps. Il convient donc d'y regarder de près et de les discuter entre les plus habiles ouvriers de la ferme. Le cultivateur, à l'égard de certaines opérations agricoles qui seraient coûteuses à faire, pourrait en discuter l'opportunité et les moyens d'exécution avec les cultivateurs dont les succès en agriculture ne laissent rien à désirer. C'est encore au cercle agricole que le cultivateur pourrait obtenir plus d'éclaircissements en soumettant ces projets d'opérations agricoles à la discussion des membres de ce cercle ; et ce serait le moyen d'en tirer des conclusions pratiques. Les cultivateurs les plus intelligents et les plus entreprenants sont toujours les plus empressés de recourir à ce moyen, chaque fois qu'il s'agit d'adopter de nouvelles innovations sur leurs fermes, dans le but d'en obtenir de plus grands profits.

En général, le cultivateur doit admettre qu'il est de son intérêt d'améliorer sa terre pour en obtenir des produits considérables et de meilleure qualité ; rien donc ne doit être épargné pour atteindre ce but. S'il a quelques notions les plus élémentaires en agriculture, ce cultivateur comprendra qu'une terre riche est plus productive qu'une terre pauvre, plus facile à entretenir, moins exigeante sous le rapport des engrais, le prix des produits qu'il en obtiendra sera moins élevé, et il pourra avec plus d'avantages en effectuer la vente pour le payer amplement de ses frais de culture.

## INFLUENCE DE LA CULTURE DES BETTERAVES

Plusieurs cultivateurs sont d'avis que la culture des betteraves contribue à diminuer peu à peu la fertilité de la terre. Cependant, dans les pays d'Europe et aux Etats-Unis même, on a pu se convaincre du contraire. Aujourd'hui, grâce à cette culture, là où l'on nourrissait 900 bêtes à cornes, il y en a près de 10,000, et en outre on y vend pour plusieurs millions de piastres en sucre.

## RECETTE

*Engelures*—On ne connaît guère de spécifique radical pour la guérison des engelures, mais on en connaît quelques-uns pour en atténuer les violentes attaques. Un docteur renommé affirme qu'en frictionnant matin et soir les parties malades avec une flanelle imbibée d'eau saturée de sel ordinaire, on fait souvent disparaître les engelures. On obtient aussi d'excellents résultats en se servant d'un baume que l'on prépare, en mêlant bien ensemble, dix grammes d'huile d'olive, quatre d'essence de thérébenthine et une ou deux gouttes d'acide sulfurique.

## AVIS.

Avis est par les présentes donné qu'une demande sera faite au parlement du Canada à sa session courante, pour l'obtention d'un acte, pour prolonger les délais, pour étendre la date du commencement et de l'achevement des travaux autorisés par l'acte passé en la cinquante-deuxième annee du règne de Sa Majesté, le chapitre 89, intitulé: un acte pour permettre à la cité de Winnipeg d'utiliser le pouvoir d'eau de la Rivière Assiniboine, pour 3 ans respectivement, et lequel dit acte est remis en force par le chapitre cent huit des Statuts passés dans les cinquante-quatre et cinquante-cinquième annees Victoria, et pour une déclaration que l'Assiniboine n'est pas un courant navigable et pour donner autorité au Ministre des Travaux Publics d'approuver les plans sans rien pourvoir pour les écluses ou la navigation.

Daté à Winnipeg, le 17 janvier A D. 1893.

HOUGH & CAMPBELL,
Solliciteurs pour la requérante, la Cité de Winnipeg.

9i 1-2-93













